



FORMULAIRE DE CANDIDATURE POUR UN POSTE AU CONSEIL EXÉCUTIF

ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À
TROIS-RIVIÈRES

IMPORTANT

Si vous remplissez ce formulaire à la main, veuillez écrire en lettres détachées lisibles. Veuillez le remettre dument complété et signé au local 1022 du pavillon de la vie étudiante ou nous le faire parvenir à l'adresse courriel age.uqtr@uqtr.ca.

RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Nom	
Prénom	
Courriel	
Numéro de téléphone	
Code permanent	
Programme d'études	
Niveau académique	

CANDIDATURE

Poste convoité	
----------------	--

PROCÉDURE ADMINISTRATIVE

Voici un extrait du chapitre 8 des *Statuts et règlements généraux* de l'AGE UQTR relatifs aux candidatures. Vous retrouverez l'ensemble de nos règlements et politiques sur notre site : <http://www.ageuqtr.org/documents/reglements-codes-et-politiques>.

Tout membre de l'AGE UQTR, à l'exception des membres du comité électoral, peut poser sa candidature à un poste d'officière ou d'officier du conseil exécutif de l'Association. Certaines formalités doivent être respectées :

- 8.6.1 Le candidat s'engage à respecter la politique d'implication des officiers.
- 8.6.2 Le candidat doit remplir le formulaire de mise en candidature. Ce formulaire doit présenter le nom légal du candidat, ses coordonnées (adresse, numéro de téléphone et adresse courriel), son code permanent, son programme d'étude ainsi que le poste convoité. Le formulaire indique préalablement le poste pour lequel le candidat pose sa candidature.
- 8.6.3 La candidature d'un membre doit être appuyée d'un nombre de signatures de membres de l'AGE UQTR équivalent au nombre de membres assurant le quorum lors des assemblées générales de l'Association.
- 8.6.4 Le candidat doit prouver son statut d'étudiante ou d'étudiant en remettant une photocopie de son horaire de cours ou de son relevé d'inscription.

- 8.6.5** Le candidat devra déposer avec son dossier de candidature son curriculum vitae et une lettre de motivation pour le poste convoité.
- 8.6.6** Tous les candidats, sans exception, doivent lire et signer la présente politique et l'inclure dans leur dossier de candidature. La signature du présent document atteste que le candidat connaît les articles relatifs aux procédures inhérentes à la politique électorale. La signature du présent document atteste également que le candidat est soumis aux règles électorales dès le dépôt du dossier de candidature.
- 8.6.7** Le dépôt du dossier de candidature est fait en mains propres à un membre du comité électoral ou au bureau de l'AGE UQTR. Les documents sont immédiatement examinés. Un accusé de réception est émis suite à la confirmation qu'un dossier est complet.
- 8.6.8** Dans le cas où un dossier est incomplet, le candidat peut le compléter et le déposer à nouveau (jusqu'à la clôture des mises en candidature).

SIGNATURE DU CANDIDAT

Par la présente, je certifie avoir fait la lecture de la procédure administrative et affirme que les renseignements que j'ai fournis sont véridiques.

J'affirme aussi avoir fait la lecture des chapitres 8 et 9 des *Statuts et règlements généraux* de l'AGE UQTR relatifs à la politique électorale et à la politique d'implication des officiers.

Date

Signature du candidat

RÉSERVÉ À L'AGE UQTR

Date de réception : _____

Le candidat a remis les documents suivants :

- Un curriculum vitae
- Une lettre de présentation
- L'annexe 1 : Signatures des membres appuyant la candidature pour un poste au conseil exécutif
- Une copie de l'horaire de cours ou d'un relevé d'inscription